

Cahier de doléances du Tiers État de Questrèques (Pas-de-Calais)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances des habitants du Tiers-État du village de Questrèques, secours de Wirwignes-en-Boulonnois.

Les habitants dudit village de Questrèques, en faisant les vœux pour la réforme générale des abus de toutes espèces dans le royaume, requièrent en particulier que les députés du Boulonnois aux États-Généraux y fassent les demandes suivantes :

1. Que les impôts soient supportés également par les trois Ordres.
2. Ils devront solliciter la décharge de l'imposition de la subvention, qui est particulière en ce pays sur le Tiers-État, ainsi que l'imposition des gerbées.
3. Ils solliciteront la suppression des haras, comme inutiles, oppressifs et fort préjudiciables au commerce des chevaux et poulains en ce pays.
4. Ils solliciteront la suppression des charges des jurés-priseurs-vendeurs, qui occasionnent des abus journaliers et ruineux pour les gens de la campagne.
5. Ils solliciteront la décharge du droit de franc-fief, lequel n'est pas dû légitimement en cette province et occasionne des recherches et vexations continuelles.
6. Ils solliciteront la suppression des droits d'échange, lorsque les échanges se font but à but, conformément à la Coutume.
7. Ils réclameront contre la perception arbitraire des droits de contrôle et autres, contre les acquits-à-caution exigés des laboureurs qui mènent leurs bestiaux aux foires du pays, et contre les vexations de toutes espèces des commis des Fermes.
8. Ils se plaindront de la rareté et cherté excessive du bois, et demanderont qu'il y soit pourvu.
9. Ils se plaindront de ce que la rivière de Liane qui passe en cette paroisse est pleine d'entraves qui empêchent le coulant de l'eau dont les abondances occasionnent son débordement, qui fait un tort considérable aux prés et terres, et solliciteront que ladite rivière soit nettoyée suivant les ordonnances.
10. Ils demanderont qu'on autorise les baux à longues années des biens de campagne, sans qu'ils soient tenus à aucun droit envers les seigneurs.
11. Ils solliciteront la suppression des corvées pour les chemins de communication de cette province, comme étant très préjudiciables aux laboureurs et à la culture des terres.
12. Ils solliciteront que l'Ordre du Tiers-État soit à l'avenir convoqué à un nombre égal aux deux autres Ordres et avoir voix délibérative dans toutes les assemblées qui pourront avoir lieu dans la province, soit dans les commissions intermédiaires, soit dans l'administration, et qu'il soit nommé des députés de toutes les parties de la province qui seront changés tous les trois ans, afin que tous et chacun soient instruits de l'emploi des deniers communs, et que le compte soit rendu tous les ans et affiché dans les villes et bourgs de la province.
13. Ils solliciteront la diminution du prix du tabac dans cette province, qui est doublé depuis quelques années, et appuieront pour obtenir cette diminution sur la grande consommation qui s'en fait, surtout celui à fumer, étant obligé d'en faire usage pour servir de remède contre la corruption des laitages qui font la plus grande nourriture des habitants de la campagne après le pain, et que d'ailleurs le tabac actuel n'est point de bonne qualité.
14. Ils représenteront la misère du peuple par la cherté du bled, et que les ordonnances du Roy soient

exécutées pour que le marché soit pourvu, et empêcher les marchands de grains d'acheter chez les fermiers.

15. Ils représenteront que les frais de justice dans les procès sont ruineux, et solliciteront qu'il soit fait un règlement à ce sujet pour que les procès ne traînent point en longueur et soient moins dispendieux.

Le présent cahier a été fait et arrêté le cinq mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, dans l'assemblée générale convoquée en la manière ordinaire et tenue au lieu accoutumé des assemblées de laditte paroisse, pardevant M^e Jean-Marie-Antoine Grésy, bailly de la justice dudit Questrèques ; lequel cahier a été fait en double, dont un restera au greffe de laditte justice, et l'autre sera délivré aux députés de laditte paroisse de Questrèques pour être remis à l'assemblée générale des trois Ordres de la province qui se tiendra à Boulogne le 16 de ce mois.

Et ont tous les comparans signé lesdits deux doubles, sauf ceux qui ne savent ni écrire ni signer :